



DICRIM

Document
d'Information
communal sur les
risques Majeurs

Table des matières

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	2
Risques climatiques.....	3
Risques sismiques	4
Risques d'inondation	5
Risques de mouvements de terrain / retraits et gonflements des argiles.....	6
Risques de Feux de forêt.....	7
Risques de transport de matières dangereuses	8
Risques Industriels	10
L'alerte	11
Plan Canicule.....	12
Plan Grand Froid.....	13
Votre kit d'urgence 72h.....	14
Rappel	15
Les numéros utiles	16
Les liens utiles	16
Fréquences Radios	16

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

"La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'homme et son environnement direct, sur ses installations, la menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre" (Haroun Tazieff)

Le risque est défini par la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine (**aléa**) s'applique à une zone où se concentrent des **enjeux** humains, matériels ou environnementaux et dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société (**risques**).

L'existence d'un risque majeur est liée :

- **d'une part à la présence d'un événement (aléa)**, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique ;
- **d'autre part à l'existence d'enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène.



Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent en termes de **vulnérabilité**.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie est concernée par 7 risques majeurs :

- Risques climatiques,
- Risques sismiques,
- Risques d'inondation
- Risques de mouvements de terrain / retraits et gonflements des argiles
- Risques de feux de forêt
- Risques de transport de matières dangereuses
- Risques industriels



Risques climatiques

On parle de risques climatiques lorsque des phénomènes climatiques deviennent extrêmes et potentiellement générateurs de risques :

- Les vents forts et tempêtes

On parle de tempête lorsque les vents dépassent 100 km/h. Une tempête peut aussi engendrer de fortes précipitations, averses de grêles, pluies et entraîner des inondations. En Béarn, les vents peuvent dépasser les 150 km/h.

- Les orages violents accompagnés de grêle

Les plus gros orages estivaux sont parfois générateurs de chutes de grêle. Ils sont parfois destructeurs, en particulier lorsque certains grêlons mesurent plusieurs centimètres de diamètre et pèsent plusieurs dizaines de grammes.

- Les chutes de neige abondantes, grands froids

Fréquentes en montagne, les chutes de neige sont plus rares en plaine. Elles peuvent atteindre 50 cm en quelques heures, désorganisant la circulation et la vie économique.

- Les canicules

La canicule est une période de très forte chaleur durant l'été. On considère qu'il y a canicule quand le phénomène dure plusieurs jours, et a fortiori plusieurs semaines. Durant l'été 2003, les températures ont dépassé les 40°C dans une grande partie de la France pendant plusieurs jours.

Les mesures mises en œuvre

Objet d'une vigilance météorologique particulière, la procédure se traduit par la diffusion quotidienne de cartes de vigilance élaborées par Météo France, comportant couleurs (vert, jaune, orange et rouge) indiquant les dangers potentiels.

Que faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Limitez vos déplacements



Ne vous approchez pas des lignes tombées au sol



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

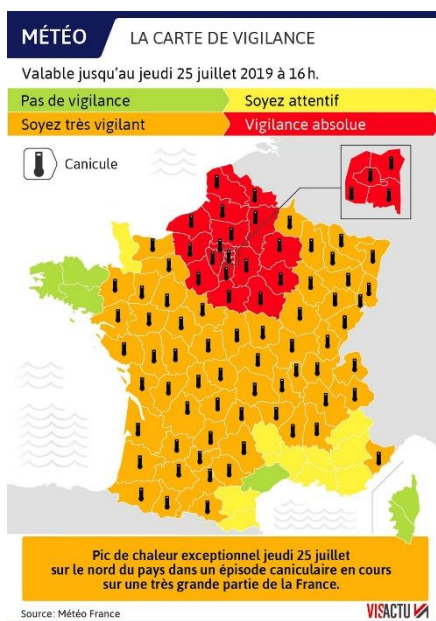


Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence.

Les événements marquants

Le 9 octobre 2024, la tempête KIRK s'abat sur le Béarn avec des vents dépassant les 100 km/h occasionnant ainsi de nombreux dégâts, notamment des chutes d'arbres.

Le 28 janvier 2025, plusieurs orages ont éclaté sur les Pyrénées-Atlantiques, accompagnés de chutes de grêle.



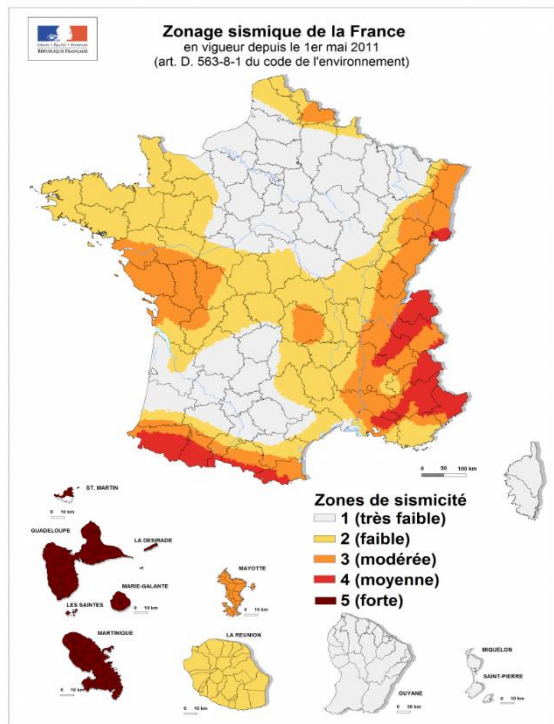
Exemple de carte vigilance météorologique (Canicule du 25 juillet 2019)



Risques sismiques

Un séisme ou tremblement de terre est provoqué par une fracturation des roches en profondeur qui se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments et aux infrastructures.

Les chutes d'objets ou des effondrements de structures peuvent occasionner des blessures sur les personnes.



La chaîne des Pyrénées se situe à la rencontre entre la plaque européenne et la plaque ibérique. Lorsque ces deux plaques se déplacent, cela peut engendrer des frottements libérant une énergie qui se traduit par des tremblements de terre. Les vibrations engendrées peuvent être plus ou moins importantes selon l'énergie dégagée et l'éloignement de l'épicentre.

La commune d'Oloron-Sainte-Marie est donc située sur un territoire où le risque sismique est présent et a été classée en catégorie 4.

Les événements marquants

Le 13 août 1967, un séisme d'une magnitude supérieure à 5,5 sur l'échelle de Richter se fait ressentir dans toute l'Aquitaine et dans le nord de l'Espagne. La commune d'Arette à 18 km d'Oloron est particulièrement touchée à cause de sa proximité avec l'épicentre (2km environ).

Le bilan humain fait état d'un mort et d'une centaine de blessés.

62 communes ont été déclarées sinistrées.

Au niveau matériel, 2283 immeubles sont touchés et 340 seront déclarés irréparables.

Le village d'Arette ayant été en partie détruit a dû être reconstruit notamment le clocher de l'église qui s'est à moitié effondré.

Les mesures mises en œuvre

Dans les zones de sismicité de 2 à 5, des règles de construction parasismique sont obligatoires pour les nouveaux bâtiments, afin de renforcer leur résistance.

Depuis le mois de janvier 2025, un capteur sismique est installé à l'Hôtel de Ville. Il s'agit du 29^{ème} outils d'un réseau de surveillance sismique locale, implanté par l'UPPA, entre Val d'Azun et Barétous. Ces données sont transmises en temps réel à Guy Sénéchal, chercheur à l'université de Pau et des Pays de l'Adour.

Que faire ?

Dans un bâtiment



Éloignez-vous des baies vitrées et des fenêtres



Abritez-vous sous un meuble ou près d'un mur



Ne sortez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

En voiture



Coupez le moteur, ne descendez pas du véhicule et attendez la fin de la secousse



Garez votre véhicule loin de tout ce qui pourrait s'effondrer (pont, bâtiment ...)

Dans la rue



Éloignez-vous des bâtiments



Ne restez pas sous les fils électriques



Risques d'inondation

Les inondations représentent le premier risque naturel en France.

La commune d'Oloron Sainte-Marie est traversée par plusieurs cours d'eau : les gaves de Pau et d'Aspe, la Mielle, la Miellotte, le Vert ... Ces derniers sont sujets à des crues rapides dues à la fonte des neiges et à des épisodes pluvieux prolongés en hiver et au printemps et à de fortes précipitations lors d'orages en été.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques a prescrit le 25 novembre 2013 l'élaboration d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) sur les communes d'Oloron-Sainte-Marie, Agnos et Moumour.

Le 1^{er} février 2017, la commune a approuvé l'adoption d'un PPRI.

La commune d'Oloron Sainte-Marie est également sujette aux remontées de nappe phréatique. Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique sature le sol et remonte à la surface, souvent après des crues ou des pluies prolongées. Ces remontées peuvent provoquer des inondations notamment de cave et des infiltrations dans les murs endommageant les bâtiments.

Que faire avant une inondation ?

- Renseignez-vous auprès de la mairie si vous pouvez être touché par une inondation et quelles sont les mesures de protection.
- Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre logement.
- Préparer un kit d'urgence 72h.
- Prévoyez les dispositifs de prévention à installer (sac de sable et du matériel pour surélever vos meubles)
- Aménagez une zone refuge à l'étage avec une ouverture permettant d'évacuer ou identifiez un lieu à proximité où vous réfugier.

Lors d'une inondation, si l'eau monte

- Éloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts.
- Installez les dispositifs de protection sans vous mettre en danger.
- Coupez si possible les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage.
- Réfugiez-vous en hauteur.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- Ne descendez pas dans les parkings ou sous-sols
- Reportez tous vos déplacements à pied comme en voiture.
- Informez-vous sur les sites Méto-France, Vigicrues et sur les réseaux sociaux de la commune.

Que faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou en hauteur et n'évacuez que sur ordre des autorités



Écoutez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence



Ne prenez pas votre véhicule

Les événements marquants

Le 10 juin 2023, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à une inondation par ruissellement et des coulées de boue suite au débordement.

Le même phénomène s'était également produit en juin 2018 et en décembre 2021.

Au total, la commune d'Oloron Sainte-Marie a connu 11 inondations classées en catastrophe naturelle.

Le 12 mars 1930, les eaux de la Mielle ont débordé dans le secteur de la Cathédrale au point de rejoindre le Gave d'Aspe par la rue Révol.



Risques de mouvements de terrain / retraits et gonflements des argiles

Un mouvement de terrain peut se définir comme un mouvement plus ou moins brutal du sol et des sous-sols. Ces mouvements peuvent être dus à plusieurs facteurs mais dépendent principalement de la nature des couches géologiques. Souvent lents, ces phénomènes ne font que peu de victimes mais engendrent des dégâts matériels très importants notamment sur les constructions.

Ces risques peuvent être classés de la manière suivante :

- Affaissement plus ou moins brutal des cavités souterraines (dolines, karsts, marnières, ...),
- Coulées de boue (souvent dues à de fortes précipitations),
- Phénomène de gonflement ou de retrait lié à des sols argileux,
- Érosion,
- Écroulement et chute de blocs,
- Glissement de terrain par rupture d'un versant instable.

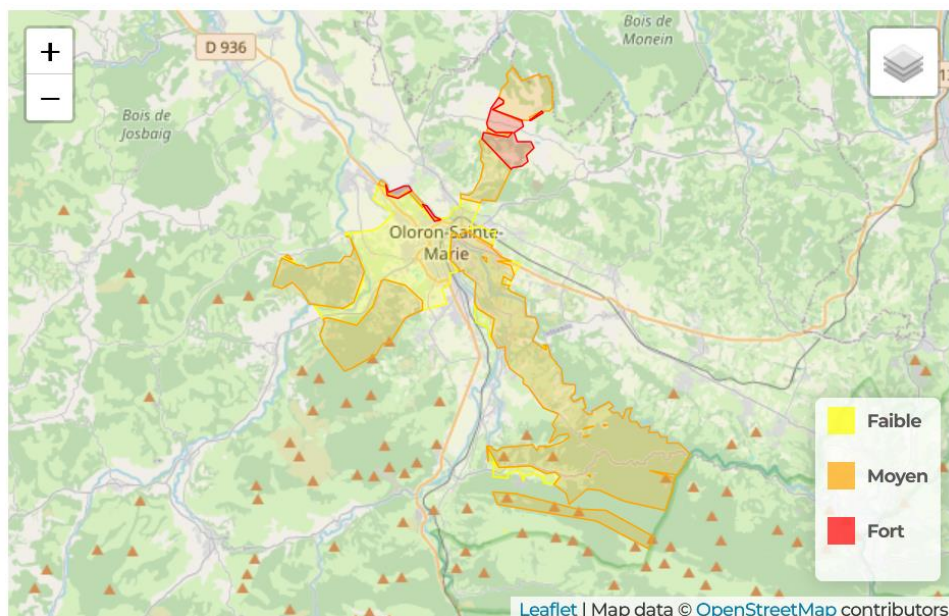
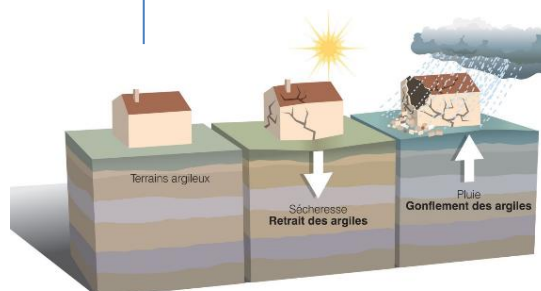
Les sols argileux sont constitués de feuillets minéraux et de couches d'eau.

Lors des périodes de sécheresse prolongées, ces sols se rétractent et regonflent quand la pluie revient. Compte-tenu de la lenteur et de la faible amplitude du phénomène, il n'y a pas de danger pour l'homme mais des dégâts peuvent être constatés sur les constructions dont les fondations sont superficielles.

Les événements marquants

Les fortes pluies dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024 ont provoqué l'effondrement de la RN134, la route vers Le Somport qui mène à l'Espagne. Il a fallu 4 mois de travaux pour consolider les sols et rouvrir cette route.

A Oloron, des éboulements ont été constatés sur les berges surplombants le Gave d'Oloron et de l'érosion sur les berges du Vert au niveau du quartier Saint-Pée.



Zones exposées à des risques liés aux sols argileux à Oloron Sainte-Marie

Que faire ?



Ne restez pas à proximité d'un éboulement



Coupez le gaz et l'électricité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Éloignez-vous des bâtiments



Écoutez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence



Risques de Feux de forêt

Les incendies concernent la forêt mais également de nombreuses autres formes de végétation. Très fréquemment, les départs de feu ont d'ailleurs lieu hors du milieu forestier : en bord de voies routières ou ferroviaires, dans des friches, champs, jardins, etc.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine. Les départs de feux sont souvent dus à des mégots de cigarette jetés, des barbecues, des feux de camp mal éteints, des brûlages de déchets...

De plus, le changement climatique entraîne une augmentation des températures avec des périodes de sécheresse de plus en plus marquées accroissant le risque d'incendie.

La Commune d'Oloron Sainte-Marie possède plus de 2300 hectares de forêt sur son territoire.

Quelles sont les conséquences ?

Les incendies de forêts peuvent mettre gravement en danger la population, tant les résidents que les touristes. Par ailleurs, la propagation des flammes provoque d'importants dommages sanitaires, environnementaux et économiques et sociales.

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- Débroussailliez autour de chez vous avant l'été
- Organisez les barbecues loin de la végétation
- Jetez vos mégots dans un cendrier.
- Réalisez vos travaux de bricolage loin de la pelouse et des herbes sèches

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- Donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (pour les personnes malentendantes)
- Éloignez les combustibles (bouteilles de gaz)
- Rentrez le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations et mettez des linges mouillés en bas des portes
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'arrivée des secours
- Si vous êtes dans votre véhicule, n'en sortez pas et garez-vous dans une zone dégagée.

Que faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et n'évacuez que sur ordre des autorités



Écoutez les consignes des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos déplacements

Écobuage

Technique agricole ancestrale aussi appelée "Débroussaillage par le feu", qui consiste à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

La période d'écobuage s'étale du 15 octobre au 31 mars de l'année suivante.

Le responsable de l'écobuage doit contacter les services de la mairie et les services du SDIS avant 10h.

L'information est alors diffusée sur les réseaux sociaux de la collectivité et des panneaux sont installés pour avertir les randonneurs du danger. Renseignez-vous avant de partir marcher en forêt.



Risques de transport de matières dangereuses

Lorsqu'on parle de matières dangereuses, il s'agit de substances ou d'objets présentant un danger pour la sécurité, la santé, l'environnement et les biens.

Ce risque résulte d'un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voies routière, ferroviaire, fluviales ou par canalisation.

Quelles conséquences ?

Il existe trois principaux dangers consécutifs à un accident de transports de matières dangereuses : explosion, incendie, pollution de l'air, de l'eau et/ou du sol.

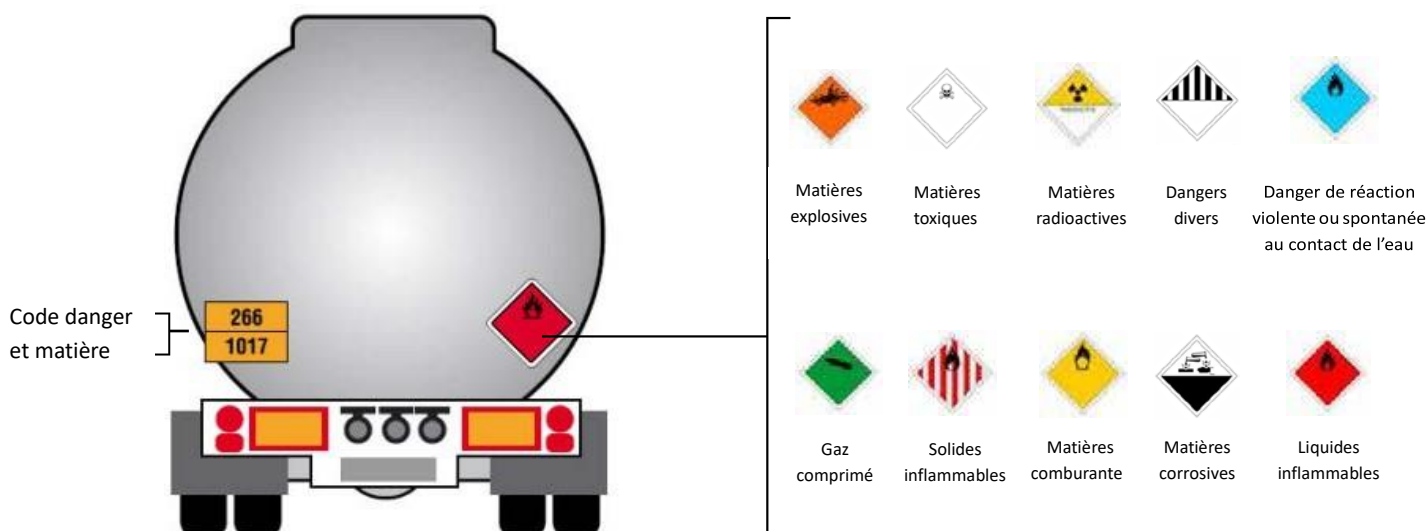
Un tel accident peut avoir des incidences aussi bien sur la population (traumatisme, brûlures), que sur les biens (dommages sur les habitations, voies de communication) et sur l'environnement (pollution d'une nappe phréatique).

Les mesures mises en œuvre

Le transport de matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est régi par des accords européens.

Un arrêté du 07/08/2020 réglemente la traversée de la ville pour les poids lourds.

Une signalétique permet une identification précise des produits transportés par des codes (danger et matière) et des pictogrammes.



Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses, vous devez :

- protéger et éviter le sur-accident en balisant les lieux et en éloignant les personnes,
- Identifier le code danger/matière du véhicule,
- prévenir les secours (18 ou 112 pour les pompiers et 17 pour la police) en précisant le lieu, le moyen de transport, le nombre approximatif de victimes,
- si vous constatez une fuite, si le véhicule ou le réservoir prend feu ou si un nuage toxique vient dans votre direction, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

L'aléa transports de matières dangereuses à Oloron

Certains secteurs ont été identifiés comme particulièrement vulnérables :

- L'axe E7 et la RN134 Pau-Oloron-Somport.
- Les routes départementales D6, D9, D24, D55, D919 et D 936.
- La ligne ferroviaire Pau-Canfranc
- Les lignes souterraines de Gazoduc

Que faire ?



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Risques Industriels

Le risque Industriel se manifeste par un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

Les mesures mises en œuvre

Les entreprises industrielles les plus sensibles sont soumises à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Des études de danger analysées et validées par les services de l'État permettent de connaître les risques. Ces établissements subissent un contrôle régulier de leurs installations.

Les établissements classés SEVESO et la Préfecture élaborent des plans pour assurer la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur du site industriel : le Plan d'Opération Interne (POI) et le Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui organisent la réponse de sécurité civile en cas d'accident industriel.

La commune d'Oloron Sainte-Marie se trouve dans le périmètre de la société Safran Landing Systems qui a été classé en SEVESO seuil haut.

C'est pourquoi des exercices sont régulièrement effectués notamment avec les services du SDIS avec pour objectif :

- Tester la réactivité de l'exploitant et du « binôme » : industriel/SDIS,
- Permettre aux primo-intervenants de mieux connaître le site,
- Simuler le déclenchement de l'alerte et l'appel des secours,
- Assurer la mise en sécurité des installations par l'exploitant,
- Mettre en application le Plan d'Organisation Interne (POI),
- Gérer efficacement l'incident en temps réel,
- Utiliser le Système d'Information Numérique Standardisé (SINUS) en milieu industriel pour la coordination des secours.

Qu'est-ce que le classement SEVESO ?

La Directive Seveso est le nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso », et d'y maintenir un haut niveau de prévention.

Les établissements industriels sont classés « Seveso » selon leur aléa technologique en fonction des quantités et des types de produits dangereux qu'ils accueillent. Il existe ainsi deux seuils différents classant les établissements en « Seveso seuil bas » ou en « Seveso seuil haut ».

Que faire ?



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et n'évacuez que sur ordre des autorités



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours d'urgence



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

L'alerte

Lorsqu'un évènement grave survient, plusieurs moyens d'alerte peuvent être utilisés afin de prévenir la population et de lui transmettre les consignes à suivre. Ces moyens doivent être diversifiés afin de toucher le plus de monde possible.

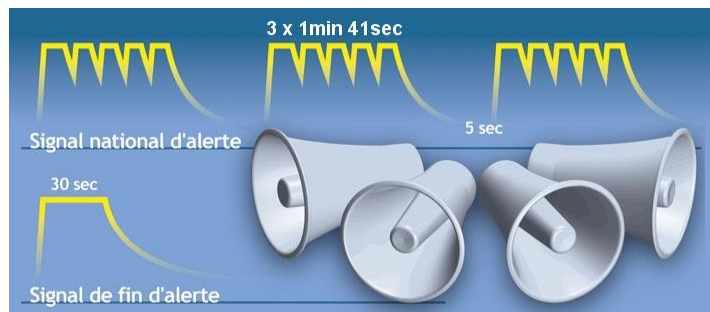


En cas d'évènement nécessitant une mise à l'abri

L'alerte sera donnée par les sirènes. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences de 1mn 41s espacées de 5 secondes de silence. Il s'agit d'un signal d'alerte national.

Fin d'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



Le site internet et les réseaux sociaux

Toutes les alertes et les informations sont diffusées en temps réel sur le site internet de la commune et les réseaux sociaux de la ville.

Site internet : www.oloron-ste-marie.fr

Facebook : **Oloron Sainte-Marie**

Instagram : **@ville_oloronsaintemarie**



La radio

Les informations sont également diffusées sur les radios locales.

Radio Oloron : 89.2 FM

Ici Béarn Bigorre : 93.2 FM



Les véhicules sonorisés de la police municipale

Le véhicule de la police municipale est équipé afin de pouvoir transmettre des messages d'alerte et de conduite à tenir en cas d'évènement.

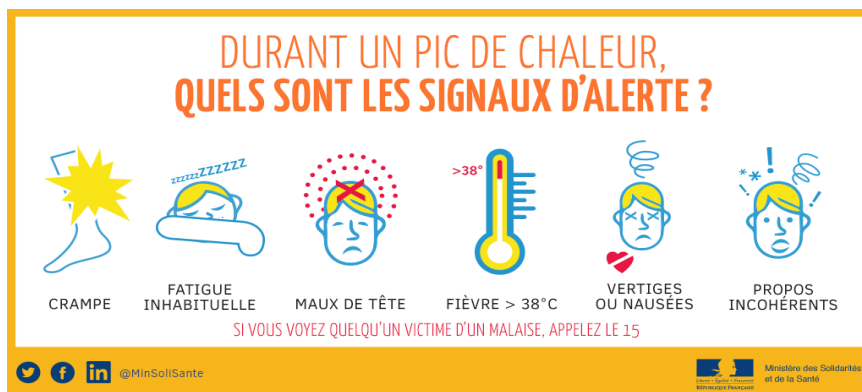


Le système d'alerte automatique de la ville

Pour les personnes abonnées à la newsletter de la ville, un message d'alerte leur sera automatiquement envoyé sur leur téléphone portable afin de les informer du type d'évènement et des consignes à respecter. Inscrivez-vous gratuitement sur le site de la commune.

Plan Canicule

La canicule est définie comme une période de très fortes chaleurs le jour et la nuit, pendant au moins 3 jours consécutifs et qui est susceptible de constituer un risque sanitaire notamment pour les populations fragiles ou surexposées.



Il est important de reconnaître les signes de déshydratation. Si vous ressentez des symptômes dus à la chaleur, contacter le 15.

Le CCAS d'Oloron Sainte-Marie a mis en place un registre nominatif de recensement pour les personnes fragiles à savoir les personnes de plus de 65 ans ou les personnes adultes handicapées résidant à leur domicile.

En cas de canicule, il permettra d'intervenir auprès des personnes vulnérables qui se seront inscrites dans le registre

Pour tout renseignement, le CCAS est joignable au 05.59.39.86.42. Vous pouvez également contacter le numéro vert « Canicule info service » au 0 800 06 66 66.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



En période de



grand froid

GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Le grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.



Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Quand je sors je me couvre suffisamment afin de garder mon corps à la bonne température.

- Je couvre particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Je me couvre le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- J'évite de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Je me nourris convenablement, et je ne bois pas d'alcool car cela ne réchauffe pas.



Je suis prudent et je pense aux autres.



- Je limite les efforts physiques, comme courir.
- Si j'utilise ma voiture, je prends de l'eau, une couverture et un téléphone chargé, et je me renseigne sur la météo.
- Je suis encore plus attentif avec les enfants et les personnes âgées, qui ne disent pas quand ils ont froid.

Je chauffe sans surchauffer.



Je chauffe mon logement sans le surchauffer et en m'assurant de sa bonne ventilation.

TEWA/CORPORATE © Ales / C. Marschal - Réf. W-0170-001-1611



Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

Pour plus d'informations :

www.meteo.fr ou 32 50 (0,34€/minute) • www.bison-fute.equipement.gouv.fr • social-sante.gouv.fr • www.santepubliquefrance.fr



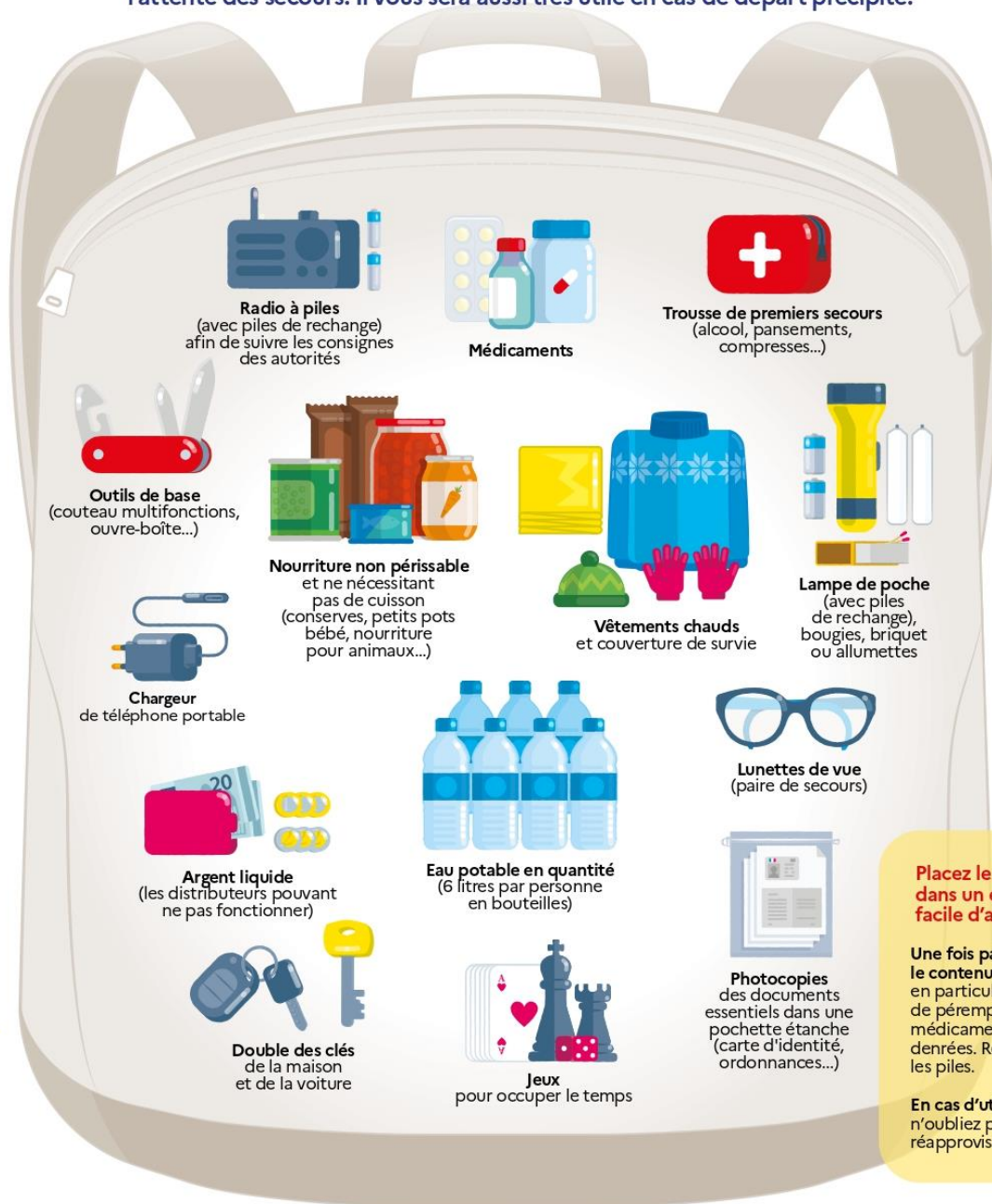
Votre kit d'urgence 72h



Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Placez le sac dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !

Rappel

A FAIRE

A NE PAS FAIRE



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Limitez vos déplacements



Ne vous approchez pas des lignes tombées au sol



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Éloignez-vous des baies vitrées et des fenêtres



Éloignez-vous des bâtiments



Abritez-vous sous un meuble ou près d'un mur porteur



Coupez le moteur, ne descendez pas du véhicule et attendez la fin de la secousse



Garez votre véhicule loin de tout ce qui pourrait s'effondrer



Ne vous approchez pas des lignes tombées au sol



Ne sortez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Limitez vos déplacements



Ne restez pas à proximité d'un éboulement



Coupez le gaz et l'électricité



Éloignez-vous des bâtiments



Écoutez les consignes des autorités



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Limitez vos déplacements



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et fermez les portes et les volets



Écoutez la radio



Fermez et calfeutrez portes et fenêtres et éteignez la ventilation



Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas

Les numéros utiles

- Mairie - 05 59 39 99 99
- Samu – 15
- Pompiers – 18
- Gendarmerie - 17
- Numéro européen d’urgence – 112

Les liens utiles

- www.oloron-ste-marie.fr
- www.vigilance.meteofrance.fr/fr
- www.vigicrues.gouv.fr
- www.georisques.gouv.fr
- www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr
- renass.unistra.fr/fr/zones/france
- www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/oloron-et-haut-bearn
- www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/oloron-sainte-marie

Fréquences Radios

- Radio Oloron – 89.2 FM
- Ici Béarn Bigorre – 93.2 FM